

UTILISATION DU SITE INFO-RETRAITE

Le site internet [Info-Retraite](#) permet aux assurés, quels que soient leurs régimes d'affiliation et leur statut (actif ou retraité), d'accéder simplement à l'ensemble des informations sur leur retraite (via leur compte retraite) et sur la retraite en général. L'ASFE vous détaille les services proposés pour simplifier les démarches avant, au moment et après le départ en retraite.

Pour les actifs

Suivi de carrière

Pour les actifs, le site Info Retraite permet tout au long de votre carrière de suivre le nombre de trimestre acquis, de vous informer sur les droits associés à chaque régime pour lesquels vous avez cotisé, et de suivre année par année le détails de ces droits.

Le service Info-Retraite permet également d'obtenir un panorama de votre carrière établi de façon chronologique. Pour chaque période, sont détaillés les dates, l'employeur ainsi que le régime associé. Cela permet de repérer d'éventuelles anomalies dans les dates des périodes travaillées ou bien encore des périodes pour lesquelles des informations sont manquantes ou incomplètes.

N.B. : À partir de 55 ans et avant votre départ à la retraite, transmettez à vos régimes de retraite directement par votre compte retraite les demandes de correction de carrière : oublis, incohérences.

Simulateurs

Le site Info-Retraite vous permet également d'accéder à une estimation retraite selon différents âge (âge légal, âge auquel le taux plein est atteint, âge du taux plein automatique) à partir des données connues de vos régimes de retraite. A partir de votre situation actuelle, le calculateur procède à une évolution régulière de vos revenus par défaut.

Vous pouvez personnaliser votre estimation, en modifiant les âges de départ, en ajoutant des périodes passées ou en indiquant des changements futurs.

Le site permet également d'accéder à un simulateur de départ à la retraite anticipée pour carrière longue. Il permet de savoir facilement si vous pouvez bénéficier de ce dispositif, selon votre année de naissance et l'âge auquel vous avez commencé à travailler.

Pour liquider sa retraite

Info-Retraite permet également de faire une demande de liquidation de retraite auprès de tous les organismes auprès desquels vous avez été affiliés.

Votre demande doit être effectuée 4 à 6 mois avant la dates de départ souhaitée.

/!\ Pour les retraités de la fonction publique, ce délai est de 6 à 9 mois. Pour les retraités des industries électriques et gazières et retraité de la Banque de France, au plus tôt 12 mois. Pour les retraités de l'éducation nationale, de 6 à 18 mois.

Pour les retraités

Le compte retraite du site Info-Retraite permet d'accéder à un historique des paiements, des attestations de paiement et des attestations fiscales. Il permet également de connaître les prochaines dates de versement, selon chaque régime de retraite.

Enfin pour les pensionnés à l'étranger, le site Info-Retraite, permet de vous informer si vous êtes concerné par une enquête d'existence. Si c'est le cas, vous pouvez transmettre le certificat de vie via votre compte retraite. Info-retraite en informera l'ensemble de vos régime. Vous pouvez consulter l'historique des envois de certificat. Pour en savoir plus sur l'envoi d'un document par internet, cliquer [ici](#).

Si vous rencontrez des difficultés pour utiliser ce service, un outil d'aide en ligne est disponible [ici](#).

Il est également possible de transmettre vos documents par voie postale à l'adresse suivante : Centre de traitement certificat de vie, CS 13 999 ESVRES, 37 321 TOURS Cedex 9 – FRANCE.